

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

OBJETVote du budget 2025
De la Résidence
Autonomie

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2024-octobre-036
N-7.1.1PRESENTS : T. Lagneau - S. Lagneau - C. Cambaier -
P. Courthier - J-F. Laporte - D. Attuel - E. Roca -
G. Julian - L. Armand - A. Marie - O. Vincent -
M-J. Estin - C. Roche -POUVOIR(S) : S. Ferraro - E. Arrigoni -EXCUSE(S) :ABSENT(S) : M. Crug - H. Trinquet -SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig -

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le Conseil d'Administration par le biais de décisions modificatives.

Après étude des prévisions d'occupation, du prix de journée et de chacun des articles tant en dépenses qu'en recettes, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de délibérer pour adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2025 équilibré à 1 273 136,00 € en dépenses et en recettes dont 1 082 536,00 € en section d'exploitation et 190 600,00 € en section d'investissement.

Présentation synthétique du budget prévisionnel 2025 :

Section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
Dépenses réelles d'exploitation 1 054 536,00 €	Recettes réelles d'exploitation 1 068 402,00 €
Amortissements 28 000,00 €	Recettes d'ordre d'exploitation 7 909,00 €
	Reprise sur réserves de compensation des charges d'amortissement 6 225,00 €

Total des dépenses d'exploitation 1 082 536,00 €	Total des recettes d'exploitation 1 082 536,00 €
--	--

Les dépenses d'exploitation se décomposent comme suit :

GROUPES FONCTIONNELS	BUDGET VOTE 2024	BUDGET PREVISIONNEL 2025	PROGRESSION EN %
Charges afférentes à l'exploitation (eau, électricité, repas, ...)	334 719,52	353 500,00	+ 5,61%
Charges afférentes au personnel	416 662,00	414 000,00	-0,64%
Charges afférentes à la structure (loyer, assurances, entretien du bâtiment et amortissements)	299 381,00	315 036,00	+5,23%

Les principales recettes d'exploitation se décomposent ainsi :

GROUPES FONCTIONNELS	BUDGET VOTE 2024	BUDGET PREVISIONNEL 2025	PROGRESSION EN %
Produits de la tarification (loyers des résidents)	768 204,72	755 396,70	-1,67%
Autres produits relatifs à l'exploitation (repas, remboursement de frais de personnel)	98 563,00	98 012,65	-0,56%
Produits financiers	75 834,66	222 901,65	+293,93%

Le résultat de clôture de 2023 étant déficitaire, et faisant l'objet d'une reprise sur le compte 106860 « Réserve de compensation des déficits », il n'y a pas de report sur le budget prévisionnel 2025.

Le compte 002 en recette est alimenté des 6 225,00 € de reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement du compte 106870.

La section d'exploitation présente un total de 1 082 536,00 € en 2025 contre 1 050 762,52 € voté en 2024 soit une augmentation de 3%.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Dépenses réelles d'investissement 182 691,00 €	Recettes réelles d'investissement 8 600,00€
Dépenses d'ordre d'investissement 7 909,00 €	Amortissements 28 000,00 €
	Résultat prévisionnel 2024 reporté 154 000,00 €
Total des dépenses d'investissement 190 600,00 €	Total des recettes d'investissement 190 600,00 €

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

- Dépenses d'équipement 174 091,00 €
- Remboursement de cautions 8 600,00 €
- Reprises sur subventions 7 909,00 €

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

- Encaissement de cautions 8 600,00 €
- Autofinancement 182 000,00 € (résultat reporté et amortissements)

Le prix de journée moyen proposé pour 2025 est de 30,44 €. Il se détaille comme suit :

- ✓ T2 39,89 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 196,70 €

- ✓ T1bis 29,52 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 885,60 €

Le prix de journée moyen 2024 fixé par arrêté n°2024-3673 du Conseil Départemental en date du 18 avril 2024 est de 30,42 €.

- ✓ T2 39,89 €
- ✓ T1bis 29,52 €

Les tarifs applicables depuis le 1^{er} avril 2024 sont les suivants :

- ✓ T2 39,89 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 196,70 €
- ✓ T1bis 29,52 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 885,60 €

Les prix des repas proposés pour 2025 sont inchangés comme ci-dessous :

- ✓ Résident 7,31 €
- ✓ Extérieur 10,00 €
- ✓ Repas du soir 4,00 €

Le budget est proposé sans augmentation de tarifs. Une subvention d'équilibre versée par le CCAS s'avère nécessaire à l'équilibre du budget proposé sur l'exercice 2025.

Ce budget sera soumis au Département agissant en tant qu'autorité de tutelle.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le projet de budget de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2025 présenté par Thierry Lagneau dont les informations sont synthétisées ci-dessus ;

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI à l'exposé du président,

ADOpte, le budget prévisionnel de l'exercice 2025 équilibré à 1 273 136,00 € en dépenses et en recettes dont 1 082 536,00 € en section d'exploitation et 190 600,00 € en section d'investissement.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 18/10/2024.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.